



## 24<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

**Le mercredi 10 juin 2026, 9 h 30**

**Hôtel et Suites Le Dauphin Drummondville**

**Salle Royal 3**

600 boulevard St-Joseph, Drummondville, QC J2C 2C1

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la 24<sup>e</sup> Assemblée générale et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 23<sup>e</sup> Assemblée générale tenue à Orford, le 11 juin 2025
4. Présentation du Rapport annuel des activités 2025-2026 du Conseil d'administration
5. Administration
  - 5.1 Présentation et adoption du projet d'amendements aux Règlements généraux de l'ACREQ
6. Finances
  - 6.1 États financiers de l'ACREQ
    - 6.1.1 Présentation et acceptation des États financiers annuels et de l'Avis du Comité de validation pour la période se terminant le 30 avril 2026
  - 6.2 Comité de validation
    - 6.2.1 Présentation et adoption du Cadre de gestion relatif à la constitution et au mandat du Comité de validation
    - 6.2.2 Nomination des membres du Comité de validation 2026-2027
  - 6.3 Budget 2026-2027
    - 6.3.1 Présentation des Orientations budgétaires 2026-2027
    - 6.3.2 Présentation et adoption des Prévisions budgétaires 2026-2027
  - 6.4 Présentation et adoption de la Politique de placement et de disposition des surplus
7. Plans d'action
  - 7.1 Bilan du Plan d'action 2024-2026
  - 7.2 Présentation et adoption du Plan d'action 2026-2028
8. Élections
  - 8.1 Procédure d'élection telle que prévue à l'Article 16.3 des Règlements généraux :
    - 8.1.1 Désignation d'un président d'élection
    - 8.1.2 Désignation d'un secrétaire d'élection
    - 8.1.3 Désignation de deux scrutateurs
9. Élections des administrateurs aux postes à combler
  - 9.1 Poste à la présidence
  - 9.2 Poste au secrétariat
  - 9.3 Poste d'administrateur
10. Tenue de la 25<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle, juin 2027
11. Vœux de l'Assemblée
12. Levée de l'Assemblée

France David, présidente

18 mai 2026

## PROCÈS-VERBAL

### DE LA 23<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACREQ

Le mercredi 11 juin 2025, à 10 h 30

**Hôtel Estrimont Suites et Spa**  
44 Avenue de l'Auberge, Orford, QC J1X 6J3

### Salle Magog-Orford

#### 1. Ouverture de la 23<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle et vérification du quorum

Après avoir constaté le quorum, la présidente, madame France David, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) à 10 h 30.

#### Présences

MEMBRES RÉGULIERS			
Nom et prénom	Section	Nom et prénom	Section
Allaire, Lucie	Mille-Îles	Julien, Anne	Beauce-Etchemin
Ayotte, Gilles	Estrie	Julien, Simon	Portneuf
Beudet, Suzanne	Mille-Îles	Labbé, Guy	Estrie
Beaudin, Jean-Claude	Outaouais	Lafrance, Christian	Mauricie
Bédard, Richard	Estrie	Lagacé, Raynald	KRTB
Berthelet, Pierre	Phares-et-Monts	Lamarche, Louise	Rivière-du-Nord
Bérubé, Gaston	Estrie	Landry, Martine	Phares-et-Monts
Billette, Rachel	Deux-Rives	Larochelle, Émilien	Abitibi
Blais, Daniel	Estrie	Lavoie, Alain	Mille-Îles
Blouin, Yves	Rivière-du-Nord	Lefebvre, Lise	Beauce-Etchemin
Boucher, André J.	Capitale Nationale	Lessard, Odette	Beauce-Etchemin
Brassard, Guy	Hautes-Rivières	Levac, Marielle	Estrie
Chabot, Alain	Appalaches	Lévesque, Pierre	De La Jonquière
Charron, Michel B.	Marguerite-Bourgeois	Ménard, Claude	Navigateurs
Chassé, Jacques	Centre-du-Québec	Ménard, Françoise	Côte-du-Sud
Chauvette, Jean-Louis	Affluents	Mérette, Madeleine	De la Jonquière
Chicoine, Maurice	Outaouais	Nadeau, Louise	Estrie
David, France	Laval	Paquette, Lucien	Mille-Îles
Delorme, Yvan	Estrie	Pelletier, Georges	Beauce-Etchemin
Desjardins, René-Yves	Beauce-Etchemin	Phaneuf, Serge	Yamaska
Despatis, François T.	Mille-Îles	Poulin, André	Beauce-Etchemin
Dion, Ginette	Capitale Nationale	Poulin, Jean-Marc	Estrie
Dion, Richard	Navigateurs	Roy, Josée	Estrie

Nom et prénom	Section	Nom et prénom	Section
Dubois, Francine	Marguerite-Bourgeois	Roy, Serge	Beauce-Etchemin
Dupuis, Jeannette	Rivière-du-Nord	Royal, Louise	Mille-Îles
Francœur, Jacques	Rive-Sud	Simard, Lise	Lac-St-Jean
Gallienne, Hilda	Estrie	St-Arnaud, Réjean	Mauricie
Giguère, Pierre	Rive-Sud	Tétreault, Gilles	Marguerite-Bourgeois
Graillon, Gérard	Estrie	Thibault, André	Mille-Îles
Guay, Bernard	Estrie	Thibault, Jacques	Marguerite-Bourgeois
Hébert, Gilles	Outaouais	Trudel, Serge	Mauricie
Houde, Michel	Outaouais	Vachon, Pierre	Lanaudière
Huppé, Michel	Sorel-Tracy		
<b>MEMBRES ASSOCIÉS</b>			
Nom et prénom	Section	Nom et prénom	Section
Caron, Josiane	Outaouais	Poirier, Claude-André	Mille-Îles
Lambert, Lise	Mille-Îles	Thibault, Mireille	Mille-Îles
Marquis, Liette	Marguerite-Bourgeois		

Nombre de participants : 65 membres réguliers, 5 membres associés

Nombre de sections représentées : 26 / 44

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**ATTENDU** la présentation de l'ordre du jour de la présente Assemblée générale annuelle,

**Il est proposé par** Richard Dion, Section Navigateurs

**Appuyé par** Richard Bédard, Section Estrie

**et RÉSOLU**

**D'adopter** l'ordre du jour de la 23<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle tel que présenté.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la 23<sup>e</sup> Assemblée générale et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 22<sup>e</sup> Assemblée générale tenue à Shawinigan le 12 juin 2024
4. Présentation du Rapport annuel des activités 2024-2025 du Conseil d'administration
5. Approbation du rapport de mission d'examen du vérificateur portant sur l'année financière 2024-2025
6. Nomination d'un vérificateur ayant mission d'examen pour l'année 2024-2026
7. Finances
  - 7.1 Orientations budgétaires 2025-2026
  - 7.2 Prévisions budgétaires 2025-2026 : adoption
8. Plan d'action 2024-2026 : bilan de mi-parcours

9. Élections :
  - 9.1 Procédure d'élection telle que prévue à l'Article 16.3 des Règlements généraux :
    - 9.1.1 Désignation d'un président d'élection
    - 9.1.2 Désignation d'un secrétaire d'élection
    - 9.1.3 Désignation de deux scrutateurs
10. Élection des administrateurs aux postes à combler :
  - 12.1 Poste à la vice-présidence
  - 12.2 Poste à la trésorerie
11. 24<sup>e</sup> Assemblée générale, juin 2026
12. Témoignage
13. Vœux de l'Assemblée
14. Levée de l'Assemblée

**Résolution AG-20250611-232 / Adoptée à l'unanimité**

**3. Adoption du procès-verbal de la 22<sup>e</sup> Assemblée générale tenue à Shawinigan, le 12 juin 2024**

**ATTENDU** la présentation du procès-verbal de la 22<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle tenue à Shawinigan le 12 juin 2024,

**Il est proposé par** Jacques Chassé, Section Centre-du-Québec

**Appuyé par** Michel Houde, Section Outaouais

**et RÉSOLU**

**D'adopter** le procès-verbal de la 22<sup>e</sup> Assemblée générale tenue à Shawinigan le 12 juin 2024 tel que présenté.

**Résolution AG-20250611-233 / Adoptée à l'unanimité**

**4. Présentation du Rapport annuel des activités 2024-2025 du Conseil d'administration**

La présidente, madame France David, présente les faits saillants de l'année 2024-2025. Le responsable du dossier RRPE Jacques Thibault, la trésorière Lise Lefebvre et le responsable de l'assurance collective Claude Ménard, ont présenté leur dossier respectif. Les membres présents à l'Assemblée générale ont pris acte du Rapport annuel des activités 2024-2025 du Conseil d'administration.

**5. Approbation du rapport de mission d'examen du vérificateur portant sur l'année financière 2024-2025**

La trésorière, madame Lise Lefebvre, présente le Rapport financier annuel au 30 avril 2025 préparé et approuvé par le vérificateur externe, monsieur Pierre Cloutier, CPA.

La trésorière fait également mention que le vérificateur externe précise dans son rapport ce qui suit :

*« Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus ».*

Le Rapport financier annuel au 30 avril 2025 indique que les revenus prévus de 100 995 \$ ont été de 115 639 \$ et que les dépenses prévues de 112 995 \$ ont été de 75 490 \$, créant ainsi un surplus de 40 149 \$ à la fin de l'exercice financier 2024-2025.

**ATTENDU** la présentation par la trésorière du rapport de mission d'examen du vérificateur externe portant sur l'année financière 2024-2025,

**Il est proposé par** Daniel Blais, Section Estrie

**Appuyé par** Jean-Claude Beaudin, Section Outaouais

**et RÉSOLU**

**D'accepter** le rapport de mission d'examen du vérificateur externe portant sur l'année financière 2024-2025.

**Résolution AG-20250611-234 / Adoptée à l'unanimité**

Le rapport d'examen du vérificateur externe est versé au Répertoire des annexes, politiques et règlements de l'ACREQ.

**6. Nomination du vérificateur ayant mission d'examen pour l'année 2025-2026**

**Résolution 1 : Vérification des états financiers d'un OSBL**

**ATTENDU QUE** l'expert-comptable retenu par l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) n'est pas en mesure de soumissionner pour l'examen des états financiers de 2025-2026;

**ATTENDU QUE** l'ACREQ est un organisme sans but lucratif (OSBL) fondé sous la *Loi sur les compagnies du Québec, Partie III : Association sans capital-actions* et est constituée par Lettres patentes;

**ATTENDU QUE** l'Article 224 de cette même *Loi* stipule que les articles de la *Partie I* s'appliquent à la *Partie III* sauf certains, notamment les Articles 98 et 113 qui concernent la vérification des états financiers par un expert-comptable et la nomination d'un expert-comptable;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compagnies du Québec, Partie III* qui s'applique à un OSBL a préséance sur les *Règlements généraux* de l'ACREQ;

**ATTENDU QUE** l'Article 11 des *Règlements généraux* de l'ACREQ portant sur l'Assemblée générale annuelle (AGA), mentionne à l'Article 11.2.6, que celle-ci doit approuver le rapport financier annuel des experts-comptables (mission d'examen) et à l'Article 11.2.7, qu'elle doit nommer annuellement les experts-comptables ayant comme mandat d'effectuer un rapport de mission d'examen;

**ATTENDU QUE** l'ACREQ est un organisme sans sollicitation ni subvention gouvernementale;

**ATTENDU QUE** l'ACREQ a un niveau de revenus bruts de moins de 1 000 000 \$;

**ATTENDU QU'**un OSBL dont le niveau de revenus bruts est de moins de 1 000 000 \$ a l'obligation de nommer un expert-comptable par résolution à chaque année;

**ATTENDU QU'**il existe une exception à ce niveau de revenus et que les membres présents peuvent à chaque année, renoncer à nommer un expert-comptable par résolution unanime et, le cas échéant, la mission d'examen est remplacée par une compilation des données financières;

**ATTENDU QUE** la compilation est le processus selon lequel des données financières non vérifiées basées sur des renseignements fournis par l'organisation sont compilées pour produire des états financiers.

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est **PROPOSÉ** par Michel Houde, Section Outaouais

Et **APPUYÉ** par Yves Blouin, Section Rivière-du-Nord

**QUE** l'AGA de l'ACREQ renonce à la nomination d'un expert-comptable ayant comme mandat d'effectuer un rapport de mission d'examen tel que prévu à l'Article 11.2.7 des *Règlements généraux* de l'ACREQ;

**D'**opter pour une compilation de nos états financiers préparés par la trésorière de l'ACREQ;

**DE** nommer un comité de validation des états financiers composé de trois personnes dont au moins deux membres doivent détenir des qualifications en matière de comptabilité;

**QUE** le comité de validation dépose un avis aux membres sur le niveau de fidélité des états financiers lors de l'Assemblée générale annuelle.

**Résolution AG-20250611-235 / Adoptée à l'unanimité**

**Résolution – Comité de validation**

**ATTENDU QUE** l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) a résolu d'opter pour une compilation de ses états financiers préparés par la trésorière;

**ATTENDU QUE** l'AGA a résolu de nommer un comité de validation composé de trois personnes dont au moins deux membres doivent détenir des qualifications en matière de comptabilité;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est **PROPOSÉ** par Émilien Larochelle, Section Abitibi

Et **APPUYÉ** par Richard Bédard, Section Estrie

**DE** nommer Jean-Claude Beaudin, Section Outaouais, Daniel Blais, Section Estrie, et Alain Chabot, Section Appalaches, pour faire partie du comité de validation de la compilation des états financiers 2025-2026 de l'ACREQ.

**QUE** le comité de validation dépose un avis aux membres sur la fidélité des états financiers de l'année 2025-2026 lors de l'Assemblée générale annuelle de juin 2026.

**Résolution AG-20250611-236 / Adoptée à l'unanimité**

## 7. Finances

### 7.1 Orientations budgétaires

La trésorière, madame Lise Lefebvre, présente les orientations budgétaires qui ont guidé la préparation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025-2026.

#### *Visite des sections*

*Les orientations budgétaires de l'année-2025-2026 sont le reflet du Plan d'action 2024-2026. Le Conseil d'administration continuera les rencontres des membres en région afin d'aider à la revitalisation de la vie de section et au recrutement de nouveaux membres. D'ailleurs, à cet égard, nous maintenons le remboursement de la cotisation de la première année d'adhésion d'un nouveau membre.*

#### *Défense des membres*

*À la présentation annuelle des orientations budgétaires de l'Assemblée générale de juin 2018, une réserve pour la défense des membres a été instaurée. Les 2 premières années 2018-2019 et 2019-2020, une somme de 5000 \$ par année a été réservée et pour les 5 autres années suivantes jusqu'au 30 avril 2025, 20 000 \$ par année a été ajouté. Au 30 avril 2025, le solde de la réserve totalise 61 041 \$, car des dépenses ont été effectuées pour le paiement de nos avocats. Au budget 2025-2026, nous proposons que 20 000 \$ soit ajouté à la réserve actuelle.*

#### *Budget de formation*

*Pour continuer à favoriser la participation des membres aux activités de leur section, le budget de 5 000 \$ sera donc reconduit en 2025-2026.*

#### *Table des présidentes et des présidents de section de juin 2025*

*La nouveauté introduite en 2024, qu'une présidence de section qui siège au Conseil d'administration peut être représentée par un membre de sa section est maintenue pour 2025-2026.*

#### *Budgets de section*

*Le Conseil d'administration propose pour les budgets de section de maintenir l'allocation annuelle par membre à 15,50 \$ pour la prochaine année. Le montant minimum pour une section est maintenu à 275 \$. Le montant des cotisations annuelles des membres associés, fixé à 15 \$ par membre, sera remis intégralement au budget des sections en 2025-2026.*

*Comme prévu, les soldes des budgets de section de 2024-2025 seront transférés au 1 mai 2025 dans votre nouveau budget pour favoriser une plus grande participation des membres au Congrès et à l'AGA de juin 2025. Au terme de l'année 2025-2026, soit le 30 avril 2026, les budgets de section seront remis à zéro.*

À la suite de la présentation de la trésorière, les membres présents ont pris acte des orientations budgétaires 2025-2026.

### 7.2 Prévisions budgétaires 2025-2026 : adoption

ATTENDU la présentation des prévisions budgétaires 2025-2026 par la trésorière,

**Il est proposé par** Jacques Chassé, Section Centre-du-Québec

**Appuyé par** Jeannette Dupuis, Section Rivière-du-Nord

**et RÉSOLU**

**QUE** les prévisions budgétaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026 soient adoptées telles que présentées.

**Résolution AG-20250611-237 / Adoptée à l'unanimité**

Le document intitulé « Prévisions budgétaires » pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2026 est versé au Répertoire des annexes, politiques et règlements de l'ACREQ.

**8. Plan d'action 2024-2026 : bilan de mi-parcours**

La présidente, madame France David, présente les objectifs du Plan d'action 2024-2026 ainsi que le bilan de mi-parcours des réalisations de l'année.

À la suite de la présentation par la présidente, les membres présents à l'Assemblée générale ont pris acte du bilan de mi-parcours du Plan d'action 2024-2026.

**9. Élections**

**9.1 Procédure d'élection telle que prévue à l'Article 16.3 des Règlements généraux :**

La présidente, madame France David, réitère la procédure d'élection des administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'ACREQ tel que prévu à l'Article 16.3 des Règlements généraux de l'Association.

**9.1.1 Désignation d'un président d'élection**

L'Assemblée désigne Claude Ménard à titre de président d'élection. Claude Ménard accepte de présider l'élection.

**9.1.2 Désignation d'un secrétaire d'élection**

Sur recommandation de l'Assemblée, le président d'élection désigne Guy Brassard à titre de secrétaire d'élection.

**9.1.3 Désignation de deux scrutateurs**

Sur recommandation de l'Assemblée, le président d'élection désigne Marielle Levac et Marie-Josée Lépinay à titre de scrutateurs.

**10. Élection des officiers aux postes à combler**

Le président d'élection précise qu'il y a deux (2) postes à combler pour des mandats de deux ans :

- Poste à la vice-présidence;
- Poste à la trésorerie

### **10.1 Poste à la vice-présidence**

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures au poste de la vice-présidence :

Michel Charron, appuyé par Serge Roy, propose Jacques Thibault à la vice-présidence.

N'ayant reçu aucune autre proposition de candidature, il est proposé par Michel Houde, appuyé par Serge Phaneuf, de fermer la période de mise en candidature au poste de la vice-présidence.

Ayant demandé au candidat s'il accepte, le président d'élection déclare monsieur Jacques Thibault élu par acclamation à la vice-présidence de l'ACREQ.

### **10.2 Poste à la trésorerie**

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures au poste à la trésorerie :

George Pelletier, appuyé par Gilles Hébert, propose Lise Lefebvre au poste de la trésorerie.

N'ayant reçu aucune autre proposition, il est proposé par Richard Dion, appuyé par Jacques Chassé, de fermer la période de mise en candidature au poste à la trésorerie.

Ayant demandé à la candidate si elle accepte, le président d'élection déclare madame Lise Lefebvre élue par acclamation au poste à la trésorerie de l'ACREQ.

## **11. 24<sup>e</sup> Assemblée générale, juin 2026**

Le Conseil d'administration informe les membres que l'Assemblée générale de juin 2026 aura lieu dans le cadre d'un Colloque à Drummondville en juin 2026.

## **12. Témoignage**

Le Conseil d'administration de l'ACREQ tient à souligner l'engagement et l'implication de monsieur Michel Houde, Section Outaouais, qui a occupé le poste de président de l'ACREQ durant 3 mandats de 2 ans.

Prenant la parole Michel Houde a relaté certains bons coups que les membres du Conseil d'administration ont réalisé durant ses trois mandats.

## **13. Vœux de l'Assemblée**

Le formulaire « Vœux de l'Assemblée générale » est remis aux membres présents à l'Assemblée générale. Il est également disponible sur le site Internet de l'ACREQ, à la Zone Membres. Les membres sont invités à le compléter et à le faire suivre avant le 30 juin 2025 à l'adresse suivante : [acreq@aqcs.ca](mailto:acreq@aqcs.ca)

#### **14. Levée de l'Assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé,

**Il est proposé par** Pierre Vachon, Section Lanaudière

**Appuyé par** Yves Blouin, Section Rivière-du-Nord

**et RÉSOLU**

**DE** lever l'Assemblée à 12 h 30.

**Résolution AG-20250611-238 / Adoptée à l'unanimité**

---

Claude Ménard  
Secrétaire

---

France David  
présidente



*Association de cadres retraités  
de l'éducation du Québec*

RAPPORT  
ANNUEL  
2025-2026

JUIN 2026

# Une Association au service de ses membres

Le Conseil d'administration de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) vous présente son 24<sup>e</sup> Rapport annuel.

Ce Rapport souligne les réalisations du Conseil d'administration découlant de l'An II du Plan d'action 2024-2026 adopté par l'Assemblée générale des membres en juin 2024.

Rapport  
annuel  
du Conseil  
d'administration

# Les membres du Conseil d'administration 2025-2026

**France David**, Section Laval  
Présidente

**Jacques Thibault**, Section Marguerite-Bourgeoys  
Vice-président

**Claude Ménard**, Section Navigateurs  
Secrétaire

**Lise Lefebvre**, Section Beauce-Etchemin  
Trésorière

**Guy Brassard**, Section Hautes-Rivières  
Directeur

La liste des dossiers prioritaires et des responsabilités des administrateurs est disponible sur le site Internet de l'ACREQ : <https://acreq2019.org/dossiers-et-responsabilites/>

## Activités du Conseil d'administration

### Réunions du CA

- 5 en visioconférence
- 2 en présentiel : Rosemère et Trois-Rivières

### Rencontres de la TPP

- 1 en présentiel : Orford
- 1 en visioconférence



## Priorités du CA 2025-2026

- **Défense des droits des membres**
- Dossier de l'assurance collective
- Soutien aux sections
- Renouvellement de l'effectif
- Communication avec les membres

## Dossier RRPE – Résumé de l'année 2025-2026

### Demande d'expertise

Le 7 janvier dernier, l'Honorable juge Lussier a accueilli favorablement la « **Demande afin d'entériner un mandat d'expert commun** » qui lui avait été soumise en décembre 2025 par nos avocats.

Ce mandat, confié à un actuaire de Retraite Québec, permettra de connaître le montant global des pertes financières, passées et futures, encourues par les retraités du RRPE à la suite de l'adoption de la loi 126 en mai 2017.

## Défense des droits des membres

## Dossier RRPE – Résumé de l'année 2025-2026

### Demande d'expertise

Le rapport doit être déposé au début de l'été 2026.

Ce rapport d'expertise pourra faire partie de la preuve qui sera éventuellement présentée devant la Cour et soutiendra les représentations de nos avocats en ce qui concerne **les pertes financières** encourues par les membres de l'action collective.

**Défense des droits des membres**

## **Dossier RRPE – Résumé de l'année 2025-2026**

### **Demande de documents**

En novembre 2024, nos avocats ont demandé au défendeur de lui communiquer divers documents portant notamment sur la période précédant l'adoption de la Loi 126.

En mai 2025, plusieurs documents ont été transmis par le défendeur, mais nos avocats ont constaté que ceux-ci n'incluaient pas certains documents internes, soit des documents qui n'auraient pas été partagés à l'extérieur du gouvernement.

**Défense des droits des membres**

## **Dossier RRPE – Résumé de l'année 2025-2026**

### **Demande de documents**

En mars dernier, les procureurs du défendeur ont confirmé s'objecter à la communication de certains documents internes et ont confirmé qu'ils s'objecteront également à des questions orales qui pourraient être posées à leur représentant à ce sujet lors des interrogatoires hors cours à venir.

Ainsi, une audition a été fixée au début de l'été pour traiter de cette objection et des demandes de communications que le défendeur entend faire auprès de certaines associations de retraités.

## **Défense des droits des membres**



## Priorités 2025-2026

- Défense des droits des membres
- **Dossier de l'assurance collective**
- Soutien aux sections
- Renouvellement de l'effectif
- Communication avec les membres

## Assurance collective BENEVA

- L'année 2025-2026 fut particulièrement bénéfique pour le **rehaussement des protections** du régime d'assurance collective.
- Pour y arriver, un comité restreint s'est réuni avec l'actuaire conseil du Comité consultatif des retraités (CCR) afin de préparer une consultation auprès des 24 000 membres assurés de Beneva.
- Cette consultation a eu lieu en juillet 2025. Au total, 45% des assurés de Beneva y ont répondu. Parmi ceux-ci, 70% des membres de l'ACREQ ont contribué au sondage. Il s'agit d'une participation exceptionnelle !

**Dossier de l'assurance collective**

## Assurance collective BENEVA

- Pour donner suite à l'analyse de cette consultation, l'introduction d'un **module intermédiaire** fut l'un des éléments importants.
- Une **bonification marquée** fut aussi réalisée pour l'ensemble du régime dont l'amélioration des protections des professionnels de la santé.
- Tous les assurés peuvent maintenant bénéficier de ces améliorations souhaitées depuis plusieurs années.

**Dossier de l'assurance collective**

## Assurance collective BENEVA

- Une vingtaine de rencontres ont été nécessaires en comité restreint pour réussir ce rehaussement des protections du régime d'assurance collective.
- Beaucoup d'heures de travail ont été investies lors de cet exercice.
- Nous pouvons maintenant être très fiers de notre régime qui se compare avantageusement avec celui des autres groupes assurés.

Claude Ménard  
Responsable de l'Assurance collective Beneva

**Dossier de l'assurance collective**



## Priorités 2025-2026

- Défense des droits des membres
- Dossier de l'assurance collective
- **Soutien aux sections**
- Renouvellement de l'effectif
- Communication avec les membres

## Faits saillants 2025-2026

- En soutien aux sections, un budget de 5 000 \$ a été réservé pour des projets de formation ou de conférence.
- Quatre (4) sections se sont prévaluées de ce budget totalisant une somme de **1 745 \$.**
- Au total, cinq (5) formations ont été offertes.

## Allocation formation



## Soutien aux sections

## Faits saillants 2025-2026 AGA : Aide aux régions éloignées

- Une allocation a été octroyée à 4 sections pour offrir une aide financière à leurs membres présents à l'AGA de juin 2025 à Orford.
- Au total, une somme de **510 \$** a été allouée.



## Soutien aux sections

## Faits saillants 2025-2026

## TPP : Aide financière aux présidences de section

- Afin de favoriser une plus grande participation à la Table des présidentes et des présidents de section (TPP) de juin 2025 à Orford, une aide financière reposant sur certains critères a été offerte aux présidences de section.
- Au total, une somme de **22 442 \$** a été allouée.



## Soutien aux sections



## Priorités 2025-2026

- Défense des droits des membres
- Dossier de l'assurance collective
- Soutien aux sections
- **Renouvellement de l'effectif**
- Communication avec les membres

## Renouvellement de l'effectif

En 2025-2026, plusieurs **actions concrètes** ont été posées à la fois par le Conseil d'administration et par les présidences de section pour **promouvoir l'adhésion** à notre Association.

Concrètement, chaque présidence de section a reçu une **version personnalisée** du feuillet promotionnel «**Mieux vivre ma retraite**».

Ce même document spécifique à chaque section a été acheminé directement dans les centres de services scolaires du Québec à l'attention des **représentants de l'AQCS**, l'Association québécoise de cadres scolaires qui est présente partout dans la province.

# Renouvellement de l'effectif

## Parallèlement,

- Plusieurs présidences de section ont établi des liens et provoqué des **rencontres avec les représentants de l'AQCS** de leur région pour présenter l'ACREQ et souligner l'importance d'être membre.
- Lors des visites du Conseil d'administration en région, les administrateurs ont profité de l'occasion pour mandater les membres présents d'une mission : promouvoir l'Association auprès des **retraités d'expérience** qui ne seraient toujours pas membres de l'ACREQ.
- De manière constante, le Conseil d'administration a également fait la promotion dans ses communications, de l'opportunité pour les conjointes et conjoints de devenir membres «**associés**».

## Variation au cours de l'année 2025-2026

Au 30 avril 2026, l'ACREQ compte **1222 membres**.

**En cours d'année, l'ACREQ a accueilli :**

**30** nouveaux membres réguliers

**7** nouveaux membres associés

**Renouvellement de l'effectif**

## Variation au cours de l'année 2025-2026

Au 30 avril 2026, nous avons également pris acte de :

**14** démissions

**46** décès

**Renouvellement de l'effectif**

**Le 30 avril 2026, l'effectif est composé de :**

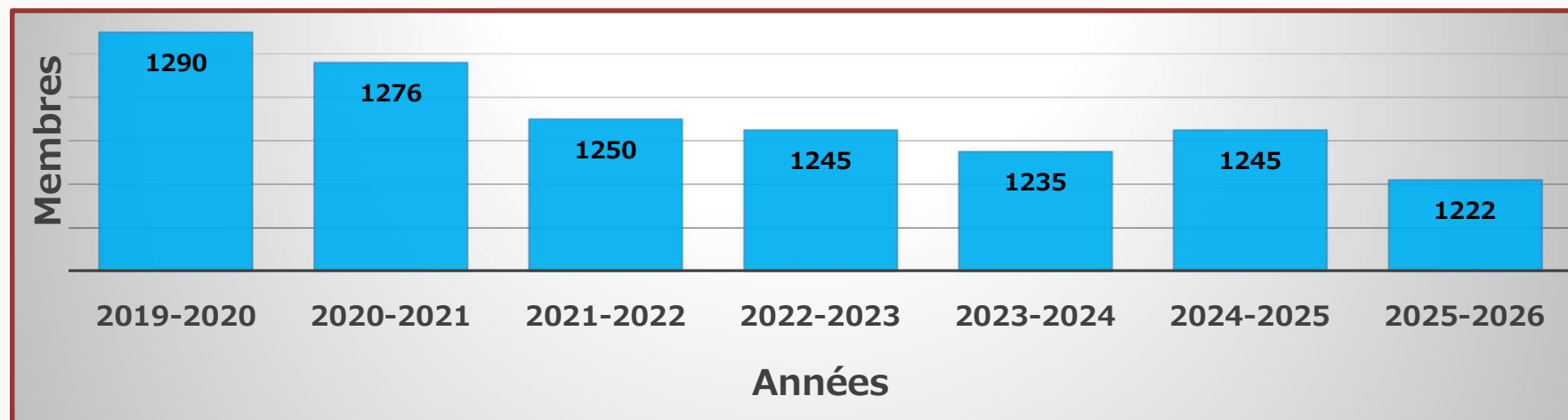
**Membres réguliers : 1193**

**Membres associés : 29**

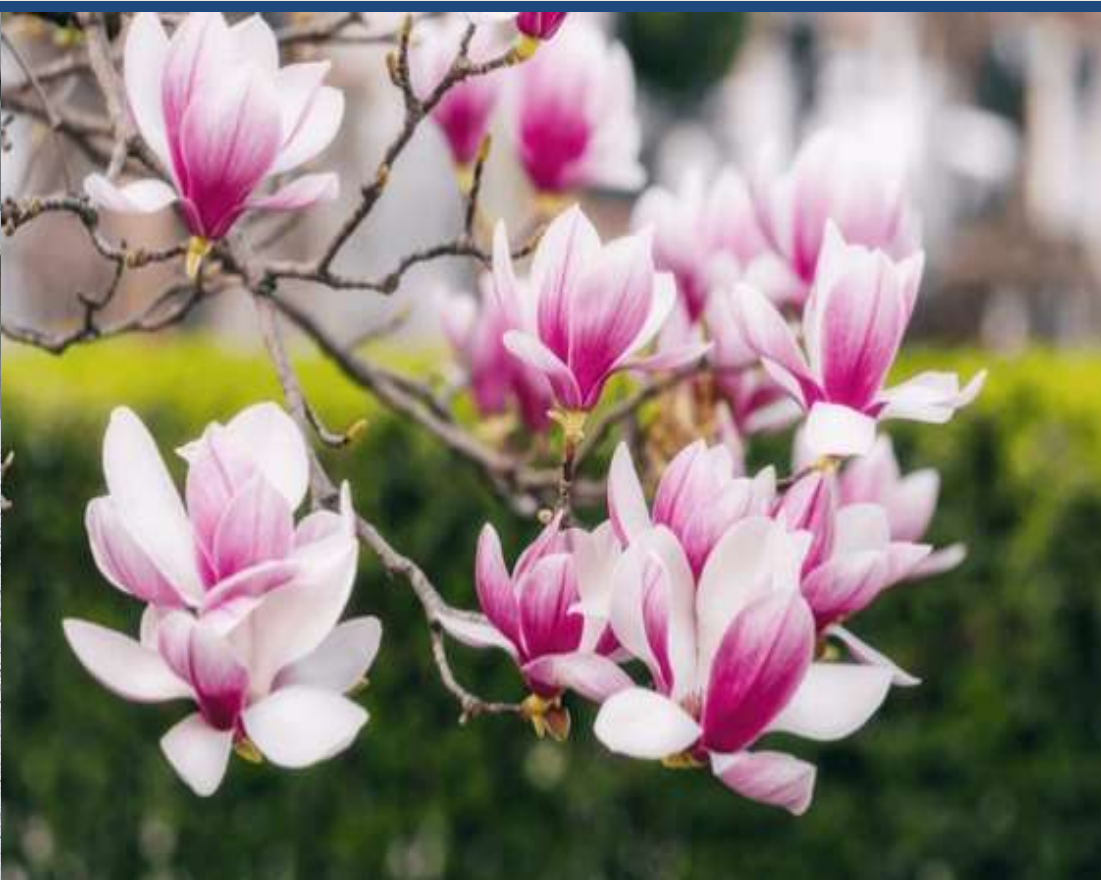
**Total : 1222 membres**

**Renouvellement de l'effectif**

## Variation de 2019 à 2026



Évolution de l'effectif



## Priorités 2025-2026

- Défense des droits des membres
- Dossier de l'assurance collective
- Soutien aux sections
- Renouvellement de l'effectif
- **Communication avec les membres**

## Bulletins d'information 2025-2026

- **ACREQ-INFO, 6 parutions**
- **Communiqué spécial aux présidences de section, 1 parution**
- **INFO-Flash Présidence, 5 parutions**

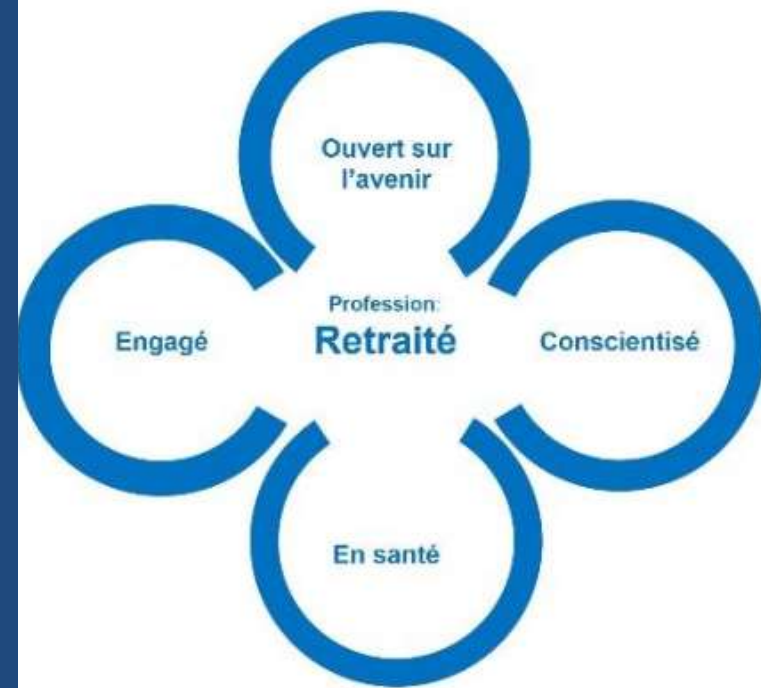
**Communication avec les membres**

# Communication avec les membres

## CONGRÈS 2025

9, 10 et 11 juin

Hôtel Estrimont, Orford



## Membres du Comité organisateur, Section Estrie



Dans l'ordre habituel,

Gilbert Roy, président de la section  
Richard Bédard, Jean-Pierre Simard,

Marielle Levac, Daniel Blais,  
président du Comité organisateur,  
Hilda Gallienne et Guy Brassard  
représentant de l'ACREQ.

## Comité organisateur Congrès 2025

## Profession : retraité

### Les conférences

- Retraité conscientisé
- Retraité en santé
- Retraité engagé
- Retraité ouvert sur l'avenir

### Programmation 2025

- Table des présidentes et des présidents de section, 9 juin
- Conférences, 10 et 11 juin
- Assemblée générale annuelle, 11 juin
- Activité pour les conjoints.es, 11 juin
- Après-Congrès, activités touristiques en région, juin 2025

## 10e Congrès de l'ACREQ

## Communication avec les membres

### Rencontres des membres en région

- Sections Laval, Mille-Îles et Rivière-du-Nord  
Octobre 2025



## Communication avec les membres

### Rencontres des membres en région

- Section Mauricie  
Avril 2026



## Communication avec les membres

### Rencontres des membres en région

- Section Chemin-du-Roy  
Avril 2026





# LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

## Faits saillants 2025-2026

- Adoption d'un budget déficitaire de
- Réserve pour la défense des membres
- Exercice terminé avec un déficit de

**(31 000 \$)**

**(20 000 \$)**

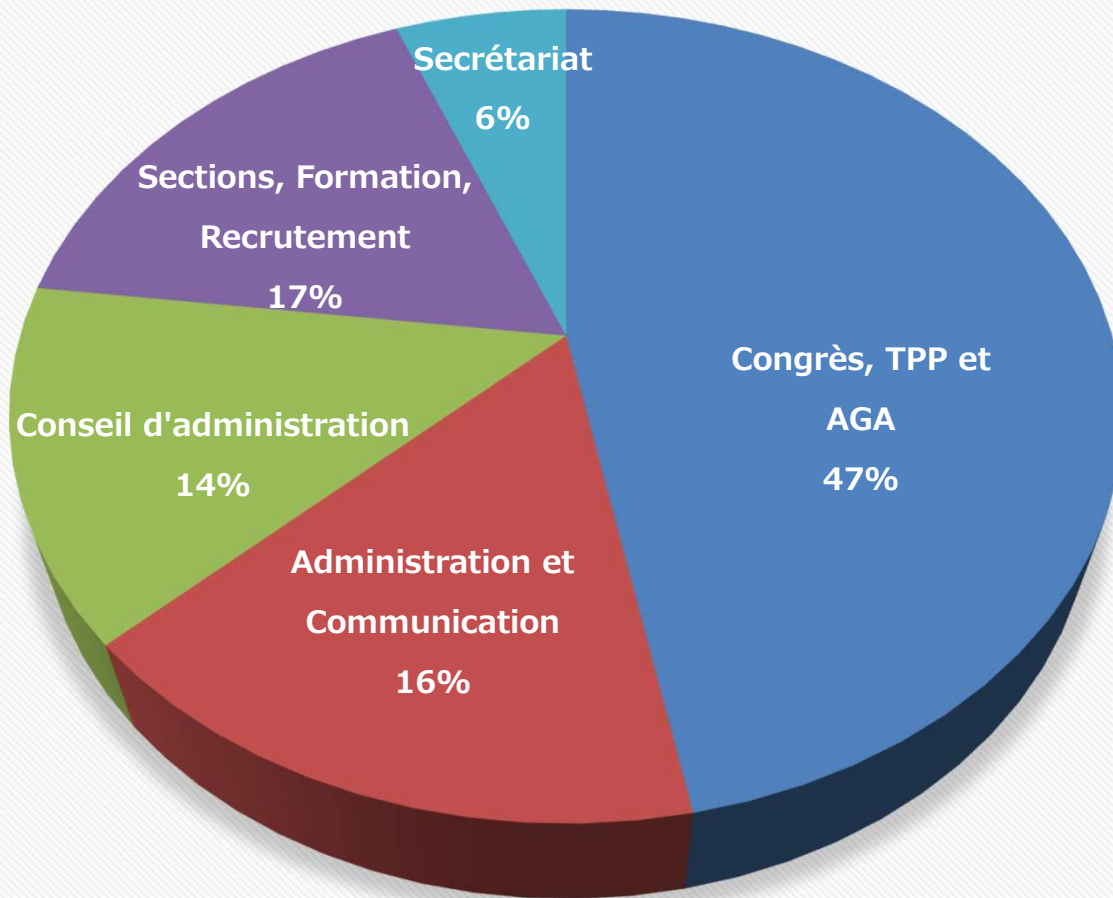
**(6 853 \$)**

*Écart budgétaire de 4 147 \$ s'explique par des cotisations irrécouvrables, des activités dont les dépenses furent moindres que prévues et par d'autres activités directement reliées à nos objectifs telle que la vidéo promotionnelle de notre Association qui s'est financée par des sommes budgétaires non dépensées.*

## Résultats financiers 2025-2026



# Finances



- Congrès, TPP et AGA
- Administration et Communication
- Conseil d'administration
- Sections, Formation, Recrutement
- Secrétariat

## Répartition des dépenses 2025-2026

**EN TERMINANT**

**L'année 2025-2026 a permis au Conseil d'administration de l'ACREQ de faire progresser d'importants dossiers.**



*Merci!*

**Soulignons que les réalisations de cette année n'auraient pu être complétées sans l'indéfectible soutien de nos partenaires.**

**Depuis plus de 35 ans**



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto,  
habitation et entreprise

### **Soutien financier**

- Déjeuners-rencontre en région
- Congrès 2025 et Colloque 2026
- TPP et AGA, Orford 2025 et Drummondville 2026
- ACREQ-INFO
- INFO-Flash Présidence

**Merci à notre partenaire d'affaires**

## Merci à nos présidences de section

L'ACREQ est une Association qui accueille des retraités provenant de toutes les régions administratives du Québec. Au total, nous comptons 44 sections qui regroupent l'ensemble de nos membres réguliers et associés.

Les activités et les projets proposés dans vos milieux ne pourraient se concrétiser sans l'implication et l'engagement des présidences de section et des membres impliqués dans les conseils de section.

Un grand merci pour votre implication et votre engagement indéfectible. Sans vous, l'ACREQ ne saurait offrir à chacun soutien et réconfort.

Aux associations qui soutiennent les mêmes valeurs que l'ACREQ :

- l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) pour sa collaboration et son soutien auprès du Conseil d'administration.
- l'Alliance InterOrg.
- l'Alliance des associations de retraités (AAR).
- l'Association québécoise des directions d'établissement d'enseignement retraitées (AQDER).

Merci aussi à notre adjointe administrative, Madame Marie-Josée Lépinay, pour sa disponibilité, son soutien et la qualité de son travail.

**Merci aussi...**



---

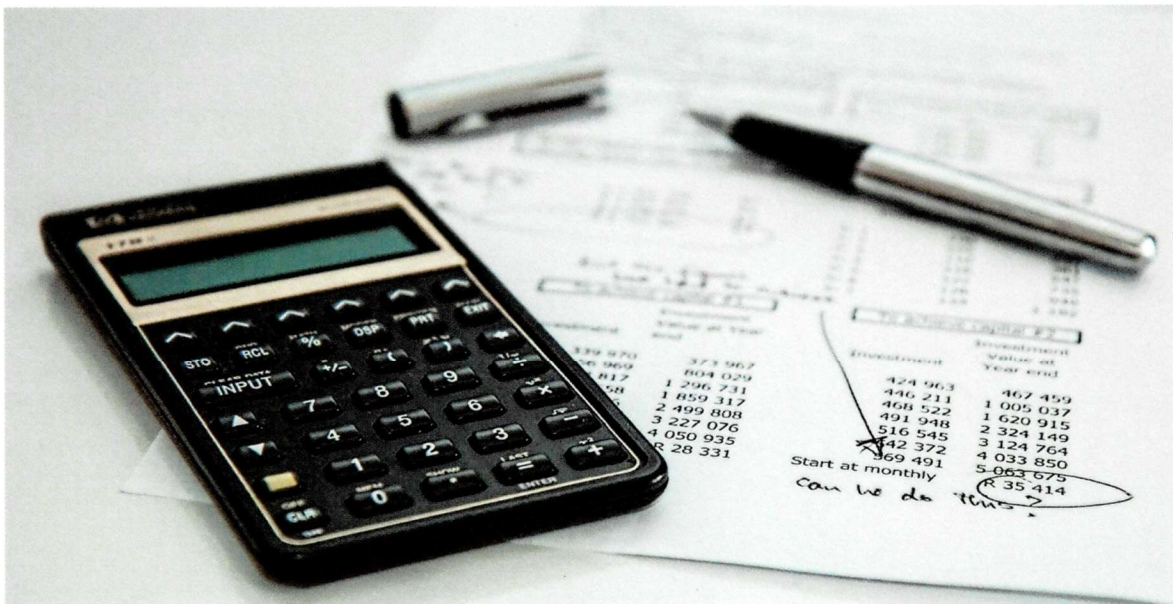
---

---

Amendements aux Règlements généraux  
Juin 2026

Texte actuel	Amendements proposés
<p><b>ARTICLE 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b></p> <p><b>11.2</b> Rôle : l'Assemblée générale est souveraine. Dans le respect des dispositions prévues aux présents règlements, elle exerce les fonctions suivantes :</p> <p><b>11.2.6</b> Approuver le rapport financier annuel des experts-comptables (mission d'examen).</p> <p><b>11.2.7</b> Nommer les experts-comptables ayant comme mandat d'effectuer un rapport de mission d'examen.</p>	<p><b>ARTICLE 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b></p> <p><b>11.2</b> Rôle : l'Assemblée générale est souveraine. Dans le respect des dispositions prévues aux présents règlements, elle exerce les fonctions suivantes :</p> <p><b>11.2.6</b> Approuver le rapport financier annuel des experts-comptables (mission d'examen).</p> <p><b>ou</b></p> <p>Accepter les États financiers annuels préparés par la personne responsable de la trésorerie lesquels incluent l'Avis du Comité de validation sur le niveau de fidélité des États financiers annuels.</p> <p><b>11.2.7</b> Nommer les experts-comptables ayant comme mandat d'effectuer un rapport de mission d'examen, le cas échéant.</p> <p><b>Ou</b></p> <p>Nommer les membres du Comité de validation.</p>
<p><b>ARTICLE 17 : RÔLE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS</b></p> <p><b>17.4</b> Le trésorier exerce les fonctions suivantes :</p> <p><b>17.4.4</b> S'assurer de la vérification des états financiers avant la tenue de la réunion annuelle de l'Assemblée générale (rapport de mission d'examen).</p> <p><b>17.4.5</b> Présenter à l'Assemblée générale le rapport financier et le rapport des experts-comptables (rapport de mission d'examen).</p>	<p><b>ARTICLE 17 : RÔLE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS</b></p> <p><b>17.4</b> Le trésorier exerce les fonctions suivantes :</p> <p><b>17.4.4</b> S'assurer de la vérification des États financiers annuels avant la tenue de la réunion annuelle de l'Assemblée générale (rapport de mission d'examen).</p> <p><b>Ou</b></p> <p>Préparer les États financiers annuels et les remettre au Comité de validation pour la revue de l'ensemble et l'émission de l'Avis aux membres avant la tenue de la réunion annuelle de l'Assemblée générale.</p> <p><b>17.4.5</b> Présenter le rapport financier annuel des experts-comptables (mission d'examen), le cas échéant.</p> <p><b>Ou</b></p> <p>Présenter à l'Assemblée générale les États financiers annuels et l'Avis aux membres sur le niveau de fidélité des états financiers annuels préparés par le Comité de validation.</p>

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS 2025-2026



Exercice terminé le 30 avril 2026



Lise Lefebvre  
Trésorière de l'ACREQ

## AVIS DU COMITÉ DE VALIDATION

Le 28 mai 2026

Aux membres de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec

Conformément à la résolution adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du 11 juin 2025, nous avons été mandatés pour présenter un avis sur le niveau de fidélité des états financiers annuels de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) pour l'exercice terminé le 30 avril 2026.

La trésorière de l'ACREQ est responsable de l'exactitude des informations fournies et de la préparation des états financiers selon le référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif (OSBL).

Notre travail a consisté essentiellement à une revue de l'ensemble des informations financières figurant à l'état des résultats, à l'état de l'évolution des actifs nets et au bilan au 30 avril 2026. Nous avons également effectué certains procédés analytiques et avons obtenu toutes les explications aux renseignements demandés.

À notre avis, ces états financiers annuels 2025-2026, préparés par la trésorière de l'ACREQ, reflètent fidèlement les résultats et la situation financière de l'exercice terminé le 30 avril 2026.

### Le Comité de validation



---

Jean-Claude Beaudin



Daniel Blais CPA, CA



---

Alain Chabot

**ÉTATS DES RÉSULTATS**  
**Exercice terminé le 30 avril 2026**

	<u>BUDGET</u>	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations des membres	85 305 \$	83 468 \$	84 025 \$
Congrès ou colloques	22 970	27 103	-
Assemblée générale annuelle (AGA)	8 650	8 050	270
Intérêts	5 110	5 638	5 446
Autres revenus	650	1 403	12 238
Contributions volontaires	-	-	13 660
	<u>122 685</u>	<u>125 662</u>	<u>115 639</u>
<b>CHARGES</b>			
Conseil d'administration	22 000	17 920	16 774
Table des présidentes et présidents	18 702	22 442	8 236
Secrétariat	12 000	8 599	7 618
Assemblée générale annuelle (AGA)	7 248	5 245	5 348
Activités des sections	23 135	18 246	9 137
Aide aux sections - Formation	5 000	1 745	600
Aide aux sections - Participation à l'AGA	2 400	510	-
Aide aux sections - Recrutement	-	117	-
Colloques - Congrès	28 080	33 377	-
Vidéo promotionnelle	-	9 580	-
Logiciels et applications informatiques	5 000	4 804	5 061
Cotisation – Alliance des associations de retraités (AAR)	2 500	1 703	2 384
Honoraires professionnels	1 800	1 725	1 725
Assurance des administrateurs	1 300	1 323	1 262
Remboursement de la cotisation - an 1	1 173	2 691	897
Cotisations irrécouvrables	-	838	-
Frais postaux et de livraison	1 350	713	1 319
Frais de bureau	625	327	623
Civilités	686	340	644
Frais de déplacement – divers	350	-	-
Intérêts et frais bancaires	300	153	154
Amortissement des immobilisations	36	117	48
Contributions volontaires	-	-	13 660
Défense des membres	20 000	-	-
	<u>153 685</u>	<u>132 515</u>	<u>75 490</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<u><u>(31 000) \$</u></u>	<u><u>(6 853) \$</u></u>	<u><u>40 149 \$</u></u>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**Exercice terminé le 30 avril 2026**

	SURPLUS			2026	2025
	Immobilisations	Affectés	Non affectés		
<b>Solde du début</b>	<b>117 \$</b>	<b>61 041 \$</b>	<b>157 123 \$</b>	<b>218 281 \$</b>	<b>177 918 \$</b>
Défense des membres (note 3)		20 000	(20 000)		
Ajustement					214
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges			(6 853)	(6 853)	40 149
Virements inter-fonds	<u>(117)</u>		<u>117</u>		
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>- \$</u></b>	<b><u>81 041 \$</u></b>	<b><u>130 387 \$</u></b>	<b><u>211 428 \$</u></b>	<b><u>218 281 \$</u></b>

**BILAN**  
**AU 30 AVRIL 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	9 322 \$	6 317 \$
Placements	205 290	219 396
Comptes à recevoir	1 300	-
Cotisations à recevoir	291	1 021
Frais payés d'avance	5 350	6 827
	<u>221 553</u>	<u>233 561</u>
<b>Immobilisations (notes 1 et 4)</b>	-	117
	<u>-</u>	<u>117</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>221 553</u></b>	<b><u>233 678</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes à payer	9 565	1 058
Revenus perçus d'avance	530	14 270
Cotisations perçues d'avance	30	69
	<u>10 125</u>	<u>15 397</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Surplus affecté – Immobilisations	-	117
Surplus affecté (note 3)	81 041	61 041
Surplus non affecté	130 387	157 123
	<u>211 428</u>	<u>218 281</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS</b>	<b><u>221 553 \$</u></b>	<b><u>233 678 \$</u></b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 avril 2026

### 1. CONVENTIONS COMPTABLES

#### Estimations de la direction

La préparation des États financiers annuels, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, les montants des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Comptabilisation des revenus et des dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

#### Placements

Les placements sont constitués d'épargne à terme et de placements garanties. Ils sont présentés au coût.

#### Immobilisations et amortissement

Les immobilisations étaient comptabilisées au coût. Elles étaient amorties aux taux de 30 % pour l'équipement informatique et de 20 % pour le mobilier selon la méthode dégressive.

#### Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des cotisations à recevoir et des payés d'avance. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer et des revenus perçus d'avance.

### 2. CONSTITUTION ET NATURE

L'Association a été constituée le 9 octobre 2002 en vertu de la Loi sur les Compagnies du Québec, partie III, chapitre C-38. Elle est un organisme sans but lucratif visant à réaliser la promotion et la défense des intérêts économiques de ses membres.

### 3. DÉFENSE DES MEMBRES

Au 30 avril 2025, la somme accumulée pour la défense des membres était de 61 041 \$. Au 30 avril 2026, un nouveau montant de 20 000 \$ a été ajouté pour assurer la quote-part de l'Association dans une action collective visant la récupération de l'indexation de la rente des membres.

### 4. IMMOBILISATIONS

			<u>2026</u>	<u>2025</u>
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier	924 \$	924 \$	-	15 \$
Équipement informatique	5 554	5 554	-	102
	<u>6 478 \$</u>	<u>6 478 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>117 \$</u>

### **6.1.1 Résolution – États financiers annuels 2025-2026**

**ATTENDU QUE** le Comité de validation a reçu le mandat de l'Assemblée générale annuelle (AGA) tenue le 11 juin 2025 de déposer un avis sur le niveau de fidélité des États financiers annuels terminés le 30 avril 2026;

**ATTENDU QUE** la trésorière de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) est responsable de la préparation des états financiers annuels et de l'exactitude des informations financières fournies;

**ATTENDU QUE** le travail du Comité de validation consistait essentiellement à une revue de l'ensemble des informations financières figurant à l'état des résultats, à l'état de l'évolution des actifs nets et au bilan au 30 avril 2026;

**ATTENDU QUE** l'avis du Comité de validation fait partie intégrante des États financiers annuels 2025-2026 et indique que ceux-ci reflètent fidèlement les résultats et la situation financière de l'ACREQ de l'exercice terminé le 30 avril 2026,

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est **PROPOSÉ** par

Et **APPUYÉ** par

**QUE** l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) accepte les États financiers tels que présentés pour l'exercice terminé le 30 avril 2026.

## CADRE DE GESTION Relatif à la constitution et au mandat Du Comité de validation

### 1. INTRODUCTION

Annuellement, le Conseil d'administration de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) doit présenter ses États financiers annuels à ses membres et tel que le prévoit les *Règlements* généraux à l'article 17.4.4, la personne responsable de la trésorerie doit *s'assurer de la vérification des États financiers annuels avant la tenue de la réunion annuelle de l'Assemblée générale (rapport de mission d'examen)*.

Depuis la création de l'Association en 2002, les États financiers de l'ACREQ ont été examinés par des experts-comptables. En 2025-2026, la validation des états financiers a été confiée à un Comité mandaté pour présenter un avis portant sur leur fidélité aux membres réunis en Assemblée générale.

Afin de préciser la constitution du Comité de validation et d'en déterminer le rôle pour les années futures, le Conseil d'administration de l'ACREQ s'est doté d'un Cadre de gestion permettant d'établir les règles et les principes directeurs structurant les activités de ce comité.

### 2. CONSTITUTION DU COMITÉ DE VALIDATION

- 2.1 Le Comité de validation est composé de trois (3) personnes membres de l'ACREQ dont au moins deux (2) possèdent une expertise et des compétences en comptabilité.
- 2.2 Les membres du Comité de validation sont nommés par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration.
- 2.3 À compter de 2026, deux membres du Comité de validation seront nommés pour 2 ans et 1 membre sera nommé pour 1 an et ce, afin d'établir le principe d'alternance au sein du Comité.
- 2.4 En cas de vacance d'un poste en cours d'année, le Conseil d'administration pourra nommer un membre substitut qui possède l'expertise et les compétences recherchées pour combler le poste vacant jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale.

### **3. MANDAT DU COMITÉ DE VALIDATION**

3.1 Le Comité aura pour mandat :

- de passer en revue les informations financières de l'ACREQ préparées par la personne responsable de la trésorerie et figurant à l'état des résultats d'une année financière, à l'évolution des actifs nets et au bilan au 30 avril;
- d'émettre un avis sur le niveau de fidélité des États financiers annuels de l'ACREQ pour un exercice financier qui se termine au 30 avril.

3.2 Le Comité de validation pourrait être appelé à présenter ses recommandations au Conseil d'administration en matière de politiques, de règlements ou de toutes autres activités qui toucheraient la trésorerie ou les finances de l'Association.

### **4. ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VALIDATION**

4.1 Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, le cas échéant, des membres du Comité de validation engagés pour les rencontres et l'Assemblée générale annuelle seront remboursés conformément à la *Politique de frais de déplacement et autres dépenses* de l'ACREQ.

### **5. ENTRÉE EN VIGUEUR DU CADRE DE GESTION ET RÉVISION**

5.1 Le présent Cadre de gestion entrera en vigueur dès son adoption par l'Assemblée générale des membres.

5.2 Selon l'évolution des politiques gouvernementales et des règlements auxquels l'ACREQ est assujettie, une révision du *Cadre de gestion relatif à la constitution et au mandat du Comité de validation* pourrait être nécessaire. Le cas échéant, tout amendement sera présenté à l'Assemblée générale pour adoption.

### **6.2.2 Résolution – Comité de validation**

**ATTENDU QUE** lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association de cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) tenue le 11 juin 2025, les membres ont unanimement accepté de renoncer à la nomination d'un expert-comptable pour effectuer un mandat ayant la mission d'examen des États financiers annuels 2025-2026;

**ATTENDU QUE** lors de cette même AGA, il a été unanimement résolu de créer un Comité de validation formé de trois personnes, ayant pour mandat d'émettre un avis sur le niveau de fidélité des États financiers annuels de l'ACREQ pour l'exercice se terminant le 30 avril 2026, lesquels sont préparés par la trésorière de l'ACREQ;

**ATTENDU QUE** selon les critères établis par le Conseil d'administration, deux des trois membres nommés au Comité de validation, doivent détenir une expertise et des compétences en comptabilité;

**ATTENDU QUE** les trois personnes nommées à ce comité, lors de l'AGA du 11 juin 2025, sont Jean-Claude Beaudin, Daniel Blais et Alain Chabot, tous d'anciens directeurs de Service des ressources financières de centres de services scolaires;

**ATTENDU QUE** le mandat confié à un tel comité est encore jugé adéquat et pertinent;

**ATTENDU QUE** les trois personnes nommées au Comité de validation acceptent de renouveler leur mandat pour émettre un avis sur le niveau de fidélité des États financiers annuels de l'ACREQ pour le prochain exercice financier,

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est **PROPOSÉ** par

Et **APPUYÉ** par

**QUE** la présente Assemblée générale annuelle renonce, pour l'exercice 2026-2027, à nommer un expert-comptable pour effectuer un mandat ayant la mission d'examen des États financiers annuels;

**DE RECONDUIRE** le mandat du Comité de validation afin d'émettre un avis à l'Assemblée générale de juin 2027 sur le niveau de fidélité des États financiers annuels de l'ACREQ pour le prochain exercice financier.

**QUE** le Comité de validation pour, l'année 2026-2027, soit formé des membres suivants :

Jean-Claude Beaudin :	mandat de 2 ans;
Daniel Blais :	mandat de 1 an;
Alain Chabot :	mandat de 2 ans.



24<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'ACREQ

Le mercredi 10 juin 2026

### **6.3.1 Orientations budgétaires 2026-2027**

#### **Visite des sections**

Le Conseil d'administration continuera les rencontres des membres en région afin d'aider à la revitalisation de la vie de section et au recrutement de nouveaux membres. Ainsi, nous maintenons le remboursement de la cotisation de la première année d'adhésion d'un nouveau membre.

#### **Défense des membres**

À la présentation annuelle des orientations budgétaires de l'Assemblée générale de juin 2018, une réserve pour la défense des membres a été instaurée. Au 30 avril 2026, le solde de la réserve totalise 81 041 \$. Au budget 2026-2027, nous proposons que 20 000 \$ soit une fois de plus ajouté à la réserve actuelle.

#### **Budget de formation**

Pour continuer à favoriser la participation des membres aux activités de leur section, le budget de 5 000 \$ est reconduit.

#### **Table des présidentes et des présidents de section de juin 2026**

On maintient un soutien financier aux présidences de section qui seront présents à la TPP et à l'AGA. Une présidence de section ainsi qu'une présidence de section qui siège au Conseil d'administration pourra être représentée par un de ses membres. Celle-ci ou celui-ci recevra le remboursement de ses dépenses comme une présidence de section et selon les critères établis.

Pour assurer la relève à la présidence de section, les membres des Conseils de section en région (vice-présidence) seront également invités à participer à la TPP. Les dépenses seront défrayées par le budget de la section.

### **Budgets de section**

Le Conseil d'administration propose pour les budgets de section de hausser l'allocation annuelle par membre à 17,00 \$ pour la prochaine année. Le montant minimum pour une section est également augmenté à 325 \$. Le montant des cotisations annuelles des membres associés, fixé à 15 \$ par membre, sera remis intégralement au budget des sections en 2026-2027.

Le modèle d'allocations de l'aide financière aux sections pour 2026-2027 a été revu afin de permettre une plus grande participation des membres à l'AGA. Cette aide financière sera versée au budget des sections et il reviendra à la section de l'allouer à ses membres selon ses propres décisions et critères.

### **Soutien financier au recrutement**

À la demande de membres de la TPP de juin 2026, une aide financière pour le recrutement de nouveaux membres sera octroyée à la présidence de section qui en fera la demande selon les critères établis.

### **Résiduel des budgets 2025-2026**

Les soldes des budgets de section de 2025-2026 seront remis à zéro au 1 mai 2026.

*Lise Lefebvre*

Trésorière  
2026-04-30



## 6.3.2 Prévisions Budgétaires 2026-2027

### REVENUS

Descriptions	Budget 2025-2026	Résultats au 30 avril	Budget 2026-2027
Cotisations (1220 X 69,00\$)+(30 X 15\$)	85 305 \$	83 468 \$	84 630 \$
Autres revenus et La Personnelle	650 \$	2 890 \$	2 800 \$
AGA (inscriptions)	500 \$	50 \$	1 060 \$
Autres revenus	650 \$	0 \$	0 \$
Autres revenus - La Personnelle Commandite	7 500 \$	6 513 \$	10 000 \$
Intérêts - Placements garantis	0 \$	0 \$	0 \$
Congrès (inscriptions et commandites)	17 470 \$	15 320 \$	0 \$
Autres revenus - La Personnelle Commandite	5 500 \$	11 783 \$	0 \$
Intérêts - Placements garantis	5 110 \$	0 \$	0 \$
Intérêts - Placements garantis	0 \$	5 638 \$	5 600 \$
<b>Total revenus</b>	<b>122 685 \$</b>	<b>125 662 \$</b>	<b>104 090 \$</b>

### DÉPENSES

Conseil d'administration	22 000 \$	23 694 \$	22 000 \$
AGA (dîner, salle et équipem, act. conj., conf.)	7 248 \$	5 245 \$	7 560 \$
Congrès	28 080 \$	27 603 \$	0 \$
Cotisations 1ère année - Remboursement	1 173 \$	2 691 \$	1 380 \$
Sections dynamisme (membres rég et ass)	23 135 \$	18 247 \$	23 000 \$
Sections-Allocations pour formation	5 000 \$	1 745 \$	5 000 \$
Sections-Allocations pour recrutement	0 \$	117 \$	5 000 \$
Table des présidents et présidentes (salle et équipem)	1 402 \$	1 318 \$	0 \$
Table des présidents et présidentes (aide financière)	17 300 \$	21 124 \$	22 000 \$
Aide - participation à assemblée gén	2 400 \$	510 \$	3 500 \$
Informatique et site Web	5 000 \$	4 804 \$	5 600 \$
SHC/Midéo promotionnelle	0 \$	9 580 \$	0 \$
Défense des membres	20 000 \$	0 \$	20 000 \$
Frais de secrétariat	12 000 \$	8 599 \$	12 000 \$
Frais postaux	1 350 \$	713 \$	1 400 \$
Frais de bureau - articles de bureau	625 \$	327 \$	500 \$
AAR-cotisation+participation	2 500 \$	1 703 \$	2 500 \$
Assurance responsabilité des administrateurs	1 300 \$	1 323 \$	1 400 \$
SHC/vérification/consultation et Comité de validation	1 800 \$	1 725 \$	1 100 \$
Témoignages et Régistrare	686 \$	340 \$	500 \$
Intérêts et frais de caisse	300 \$	153 \$	300 \$
Frais de déplacement divers	350 \$	0 \$	350 \$
Cotisations irrécouvrables	0 \$	838 \$	0 \$
Amortissement	36 \$	117 \$	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>153 685 \$</b>	<b>132 515 \$</b>	<b>135 090 \$</b>
Surplus réservé - défense des membres		0 \$	
<b>Surplus ou (déficit)</b>	<b>(31 000 \$)</b>	<b>-6 853 \$</b>	<b>(31 000 \$)</b>

*Lise Lefebvre*

Trésorière  
2026-06-01

## INTRODUCTION

Responsabilités des administrateurs d'un organisme sans but lucratif (OSBL) en matière de placement et de gestion des surplus

La gestion des placements d'un organisme sans but lucratif (OSBL) vise à sécuriser ses réserves financières tout en respectant sa mission non lucrative. Il est crucial pour un OSBL d'adopter une politique de placement formelle (objectifs, tolérance au risque, liquidité) pour protéger les administrateurs et assurer la pérennité de l'organisme.

POINTS CLÉS SUR LES OSBL ET LES PLACEMENTS :

- **Politique de placement** : Elle définit les lignes directrices sur la gestion des liquidités, le niveau de risque acceptable, la répartition des actifs et les secteurs à éviter.
- **Fond de réserve (ou d'urgence)** : Essentiel pour faire face aux imprévus, aux baisses de revenus et assurer la survie de l'organisme.
- **Responsabilité fiduciaire** : Les administrateurs doivent veiller à ce que les fonds soient investis prudemment et de manière conforme aux objectifs de l'organisme.
- **Profits et Fiscalité** : Un OSBL peut réaliser des profits, mais ils ne doivent pas être distribués aux membres et doivent être réinvestis pour accomplir la mission de l'organisme.
- **Investissement communautaire** : Les OSBL peuvent utiliser des outils comme les obligations communautaires pour financer des projets tout en offrant un rendement sécurisé.
- **Types de placements** : Privilégier des placements à revenu fixe ou des fonds équilibrés avec une faible tolérance au risque pour le fonds de roulement et une gestion plus diversifiée pour les fonds de dotation à long terme.

## SECTION 1

### 1. CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE

#### 1.1 PRÉAMBULE

Par la mise en place de la « Politique de placement et de disposition des surplus », l'Association de cadres retraités de l'Éducation du Québec (ACREQ) souhaite répondre à la volonté du Conseil d'administration d'assurer une saine gestion et d'établir les balises de gestion et de responsabilisation au niveau des ressources financières.

Cette « Politique » s'inscrit dans le cadre de la mission de l'Association. Il importe donc de rappeler ici la mission de l'ACREQ.

#### 1.2 LA MISSION DE L'ACREQ

1.2.1 L'Association a pour rôle principal d'assurer la promotion et la défense des intérêts économiques de ses membres.

1.2.2 L'Association, pour réaliser ses buts, participe, en concertation avec tout groupe concerné, à l'évolution et à l'amélioration des régimes de retraite et d'assurances. Dans ce cadre, elle peut choisir d'intervenir auprès des divers paliers de gouvernements, des institutions, des associations ou des organismes ayant des intérêts similaires.

1.2.3 L'Association effectue les représentations nécessaires dans les dossiers qui affectent ou peuvent affecter la qualité de vie des retraités et leur place dans la société.

1.2.4 L'Association favorise sur les plans régional, provincial et national, les échanges entre ses membres et ceux d'autres associations ou institutions du secteur de l'Éducation du Québec, ainsi qu'avec tout regroupement d'associations de retraités. Elle favorise également l'accès et la participation de ses membres à diverses activités culturelles.

#### 1.3 CONTEXTE

Il faut se rappeler que l'ACREQ est un organisme sans but lucratif d'intérêt public qui représente des personnes retraitées qui ont œuvré dans le domaine de l'éducation et qui ont adhéré à l'Association à titre de membre régulier ou associé.

Ce sont des administrateurs élus par l'Assemblée générale des membres qui assument la gestion démocratique de l'Association dans le but d'assurer la mission de l'ACREQ.

#### 1.4 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La Politique de placement et de disposition des surplus de l'ACREQ vise à établir les orientations et les actions qui doivent être prises en considération par les administrateurs dans le cadre d'une saine gestion des ressources financières de l'Association :

- Maximiser les rendements de l'Association en investissant les surplus dans des instruments financiers adaptés et performants ou dans des projets porteurs pour la mission de l'ACREQ;

- Assurer la santé financière à long terme et la pérennité de l'Association;
- Gérer adéquatement les finances de l'ACREQ, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Définir les mécanismes d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus non affectés soient utilisés adéquatement.

## 1.5 DÉFINITIONS

### **Surplus :**

Le surplus fait référence aux excédents financiers générés par l'Association, c'est-à-dire les fonds disponibles une fois que toutes les dépenses courantes et les obligations ont été satisfaites.

### **Surplus affectés :**

Peuvent être constituées de différentes façons notamment par la mise en réserve d'une partie des surplus annuels ou par la constitution d'un fonds de réserve à partir de dons, de contributions ou de subventions spécifiques.

### **Placements :**

Les placements font référence à l'investissement des surplus de l'Association dans des instruments financiers tels que des comptes de placement à terme ou des obligations.

### **Tolérance au risque :**

La tolérance au risque fait référence au niveau de risque que l'Association est prête à prendre en investissant ses surplus. Cela peut varier en fonction de facteurs tels que les objectifs financiers à court, à moyen ou à long terme de l'Association, son niveau de capitalisation et sa capacité à absorber les risques, le cas échéant.

## 1.6 CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique aux membres du Conseil d'administration et au Comité de validation.

## 1.7 RESPONSABILITÉS

### **1.7.1 L'Assemblée générale des membres :**

- Adopte la Politique de placement et de disposition des surplus.

### **1.7.2 Le Conseil d'administration :**

- Assume la responsabilité de la Politique;
- Assure la mise à jour de la Politique;
- Prend acte des recommandations déposées par le Comité de validation et les adopte, s'il y a lieu;
- Adopte, par résolution, les éléments découlant de la mise en œuvre de la Politique :
  - l'utilisation et la réaffectation des « surplus non affectés », selon les besoins;
  - l'utilisation des fonds de réserve.
- Veille à ce que les surplus de liquidités soient investis dans des instruments financiers adaptés et performants;
- Effectue la reddition de compte nécessaire à l'Assemblée générale annuelle.

### 1.7.3 Le Comité de validation :

- Est invité à présenter ses recommandations au Conseil d'administration, notamment pour le suivi et la mise à jour de la Politique;
- Veille à ce que les surplus non affectés soient placés adéquatement.

## SECTION 2

### 2. APPLICATION DE LA POLITIQUE

#### 2.1 PRÉAMBULE

La présente Politique de placement et de disposition des surplus a pour objectif de définir les principes et les procédures qui encadrent la gestion des ressources financières de l'ACREQ. Cette Politique vise à définir les modalités de suivi, de contrôle et de disposition des surplus financiers. La gestion efficace des surplus est essentielle pour assurer la pérennité et la viabilité financière à long terme de l'Association ainsi que pour soutenir sa mission.

#### 2.2 POLITIQUES ET RÈGLES ASSOCIÉES

- Politique de frais de déplacement et autres dépenses
- Politique des civilités
- CA-Règles de régie interne

#### 2.3 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE : ENCADREMENT LÉGAL

Le Conseil d'administration, par simple résolution, peut décréter des « surplus affectés » à même les surplus non affectés, en précisant les fins de la création de ces surplus affectés.

L'utilisation et la réaffectation de ces « surplus affectés » sont de l'autorité du Conseil d'administration.

Les surplus non affectés constituent des sommes disponibles, pour lesquelles le Conseil d'administration peut en déterminer l'usage par résolution.

#### 2.4 GESTION ET INVESTISSEMENT DES SURPLUS

Le solde de l'actif net non grevé d'affectation au 30 avril de l'année en cours constitue un surplus.

La balance des surplus utilisables par l'Association, s'il y a lieu, devra être affectée selon les priorités suivantes :

- Afin de constituer un fonds de liquidité minimale des budgets annuels ou en cas d'imprévus.
- Afin de financer des dépenses non récurrentes prévues au Plan d'action de l'Association adopté par l'Assemblée générale des membres.
- Afin de financer des projets pour une ou des sections de façon non récurrente

## 2.5 LES PLACEMENTS

L'ACREQ est autorisée à placer de l'argent dans des certificats de dépôt à terme ou d'autres véhicules de placement afin de maximiser les rendements sur les dépôts bancaires, dans la mesure où l'Association conserve son pouvoir de retrait en cas de demande de liquidité urgente.

Les opérations de placement de l'encaisse sont guidées par les critères suivants :

- Utiliser les surplus non dépensés et les liquidités disponibles aux fins de placement afin d'accroître les revenus d'intérêts pour l'Association;
- Préserver le capital;
- Occasionner aucun risque;
- Réaliser dans une institution bancaire reconnue;
- Viser un rendement maximal en respectant les critères ci-haut mentionnés.

## SECTION 3

### 3.1 MODALITÉS D'APPLICATION

Le Conseil d'administration est responsable de l'application de la présente Politique et il lui appartient d'en faire rapport à l'Assemblée générale des membres lors de la présentation des états financiers de l'Association.

### 3.2 RÉVISION

La présente Politique peut être révisée en tout temps, dès que la nécessité d'y apporter des ajustements le requiert. Toutefois, le « Comité de validation » est invité à présenter annuellement ses recommandations au Conseil d'administration, notamment pour le suivi et la mise à jour de la Politique.

### 3.3 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique entre en vigueur le jour de son adoption par l'Assemblée générale des membres.

## *PRÉAMBULE*

Par l'adoption du Plan d'action 2024-2026, l'Assemblée générale des membres participe à la détermination des orientations que doit suivre prioritairement le Conseil d'administration pour la période désignée. Ainsi, les actions concrètes qui seront entreprises répondront aux besoins des membres et de l'Association en fonction de leur contexte de réalisation.



Nous considérons que les actions posées doivent s'inspirer principalement de la mission de l'Association qui a été déterminée lors de sa fondation et inscrite dans les Règlements généraux.

## *EXTRAIT DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ACREQ : RÔLE DE L'ASSOCIATION*

- 3.1 L'Association a pour rôle principal d'assurer la promotion et la défense des intérêts économiques et sociaux qui touchent les conditions de vie de ses membres.
- 3.2 L'Association, pour réaliser ses buts, participe, en concertation avec tout groupe concerné, à l'évolution et à l'amélioration des régimes de retraite et d'assurances. Dans ce cadre, elle peut choisir d'intervenir auprès des divers paliers de gouvernements, des institutions, des associations ou des organismes ayant des intérêts similaires.
- 3.3 L'Association effectue les représentations nécessaires dans les dossiers qui affectent ou peuvent affecter la qualité de vie des retraités et leur place dans la société.
- 3.4 L'Association favorise sur les plans régional, provincial et national, les échanges entre ses membres et ceux d'autres associations ou institutions du secteur de l'Éducation du Québec, ainsi qu'avec tout regroupement d'associations de retraités. Elle favorise également l'accès et la participation de ses membres à diverses activités culturelles.

C'est donc en considérant ces prémisses qui définissent le rôle de l'ACREQ que nous vous présentons maintenant le Plan d'action du Conseil d'administration pour les deux prochaines années.

## *PLAN D'ACTION 2024-2026 : OBJECTIFS*

### **1. Défendre les intérêts économiques et sociaux de nos membres.**

Engagée dans la défense des droits et des intérêts de ses membres, l'ACREQ poursuivra activement sa mission tant dans le dossier des rentes de retraite que celui des assurances collectives.

### **2. Favoriser le renouvellement de l'effectif de l'ACREQ.**

La priorité 2024-2026 portera sur des rencontres au niveau national et avec les représentants locaux de l'AQCS. Une plus grande sensibilisation portera aussi sur la catégorie membre associé.

### **3. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que l'ACREQ.**

Nous devons prioriser nos relations avec l'AQCS concernant le dossier du recrutement de nos membres et maintenir un dialogue constant avec nos partenaires de l'AQDER et de l'AQPRDE.

### **4. Favoriser les échanges entre les membres et les autres associations de retraités.**

L'emphase sera mise sur les rencontres du Conseil d'administration avec les membres des sections, la communication avec les membres et le partenariat avec les autres associations de retraités. Un calendrier de rencontres sera élaboré avec les présidentes et présidents de section, un Plan de communication sera établi annuellement et les Plans de rapprochement avec les autres associations seront actualisés.

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABILITÉS	2024-2025 BILAN DE L'AN I Mai 2025	SUIVI 2025-2026 Août 2025	SUIVI 2025-2026 Janvier 2026	2025-2026 BILAN DE L'AN II Avril 2026
<b>1. Défendre les intérêts sociaux et économiques de nos membres.</b>	1.1 Poursuivre nos démarches juridiques au niveau du RRPE.	Responsable du dossier : Jacques Thibault	Démarche en cours en collaboration avec l'Alliance InterOrg	Démarche en cours en collaboration avec l'Alliance InterOrg	Démarche en cours en collaboration avec l'Alliance InterOrg	Démarche en cours.  Collaboration à poursuivre.
	1.2 Poursuivre notre implication par le biais du CCR au niveau des démarches auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'assurer la meilleure couverture en assurance à nos membres.	Responsable du dossier : Claude Ménard	Implication du représentant de l'ACREQ dans la bonification du régime d'assurance collective.  Fin du 2 <sup>e</sup> mandat de 2 ans du représentant de l'ACREQ au CCR Secteur Éducation	En attente des résultats du sondage réalisé en juin et juillet 2025	Renouvellement et amélioration du Régime en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Objectif atteint.  Maintenir les liens avec les représentants du CCR.
	1.3 Intervenir rapidement auprès des organismes gouvernementaux lorsque des décisions affectent la qualité de vie de nos membres.	Présidence et vice-présidence	Administrateurs prêts à intervenir, le cas échéant	Administrateurs prêts à intervenir, le cas échéant	Administrateurs prêts à intervenir, le cas échéant	Réponse positive à une consultation d'un conseiller politique du Ministère de la Santé et des Services sociaux en 2026.
<b>2. Favoriser le renouvellement de l'effectif de l'ACREQ.</b>	2.1 Sensibiliser les membres de l'AQCS à l'importance de notre Association et de leur implication dans le renouvellement de nos effectifs.	Conseil d'administration	Diffusion de l'information lors des rencontres avec les membres et via l'ACREQ-INFO	Diffusion de l'information lors des rencontres avec les membres et via l'ACREQ-INFO	Diffusion du feuillet «Mieux vivre ma retraite» aux présidences de section de l'AQCS	Objectif atteint.  Renouveler la promotion de l'ACREQ au cours des prochaines années.
	2.2 Multiplier les interventions auprès des centres de services scolaires et des présidents de section de l'AQCS et solidifier les liens avec la Commission professionnelle des Services des Ressources humaines	Conseil d'administration	Démarche en cours	Démarche en cours	Démarche en cours	Objectif atteint.  Poursuivre ces actions au cours des prochaines années.
	2.3 Promouvoir les deux catégories de membres : régulier et associé.	Conseil d'administration	Diffusion ponctuelle de l'information	Diffusion ponctuelle de l'information	Diffusion ponctuelle de l'information	Objectif atteint.  Action à poursuivre.

OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABILITÉS	2024-2025 BILAN DE L'AN I Mai 2025	SUIVI 2025-2026 Août 2025	SUIVI 2025-2026 Janvier 2026	2025-2026 BILAN DE L'AN II Avril 2026
<b>3. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que l'ACREQ.</b>	3.1 Maintenir les liens avec les associations membres de l'Alliance InterOrg.	Présidence et vice-présidence	Démarche en cours	Démarche en cours	Démarche en cours	Objectif à poursuivre.
	3.2 Maintenir les liens avec les associations de directions d'établissement retraités.	Conseil d'administration	Démarche en cours	Démarche en cours	Démarche en cours	Objectif à poursuivre.
<b>4. Favoriser les échanges entre les membres et les autres associations de retraités.</b>	4.1 Maintenir les visites du Conseil d'administration en région.	Conseil d'administration	Outaouais Novembre 2024 Phares-et-Monts Avril 2025	Laval, Mille-îles et Rivière-du-Nord Octobre 2025	À venir Mauricie et Chemin-du-Roy Avril 2026	Objectif atteint.  Maintenir les rencontres en régions au cours des prochaines années.
	4.2 Appuyer et faciliter le travail des présidences de section.	Conseil d'administration	Démarche en cours	Démarche en cours	Démarche en cours	Actions positives réalisées aux cours des deux dernières années.  Objectif à poursuivre.
	4.3 Encourager l'organisation de rencontres de formation et d'information dans les régions.	Conseil d'administration	Diffusion ponctuelle de l'information  Subventions pour formation offertes aux sections	Diffusion ponctuelle de l'information  Subventions pour formation offertes aux sections	Diffusion ponctuelle de l'information  Subventions pour formation offertes aux sections	Objectif à poursuivre.
	4.4 Maintenir une communication constante via l'ACREQ-INFO et le site Internet.	Responsables des dossiers : France David et Guy Brassard	Démarche en cours	Démarche en cours	Démarche en cours	Objectif à poursuivre.
	4.5 Maintenir des relations dynamiques avec les autres associations de retraités.	Présidence et vice-présidence	Démarche en cours	Démarche en cours	Démarche en cours	Objectif à poursuivre.

# PLAN D'ACTION 2026-2028

---

## PRÉAMBULE

Par l'adoption du Plan d'action 2026-2028, l'Assemblée générale des membres participe à la détermination des orientations qui déterminent les priorités du Conseil d'administration pour la période désignée. Ainsi, les actions concrètes qui en découlent, seront entreprises au fil des mois afin de répondre aux besoins des membres et de l'Association.

■ ■ ■

Nous considérons que les actions déployées doivent s'inspirer principalement de la mission de l'Association qui a été déterminée lors de sa fondation et qui est inscrite dans les Règlements généraux de l'ACREQ.

## EXTRAITS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ACREQ RELATIFS À LA MISSION DE L'ASSOCIATION

- Article 3.1 *L'Association a pour rôle principal d'assurer la promotion et la défense des intérêts économiques et sociaux qui touchent les conditions de vie de ses membres.*
- Article 3.2 *L'Association, pour réaliser ses buts, participe, en concertation avec tout groupe concerné, à l'évolution et à l'amélioration des régimes de retraite et d'assurances. Dans ce cadre, elle peut choisir d'intervenir auprès des divers paliers de gouvernements, des institutions, des associations ou des organismes ayant des intérêts similaires.*
- Article 3.3 *L'Association effectue les représentations nécessaires dans les dossiers qui affectent ou peuvent affecter la qualité de vie des retraités et leur place dans la société.*
- Article 3.4 *L'Association favorise sur les plans régional, provincial et national, les échanges entre ses membres et ceux d'autres associations ou institutions du secteur de l'Éducation du Québec, ainsi qu'avec tout regroupement d'associations de retraités. Elle favorise également l'accès et la participation de ses membres à diverses activités culturelles.*

C'est donc en considérant ces balises qui définissent le rôle de l'ACREQ que nous vous présentons le Plan d'action du Conseil d'administration pour les deux prochaines années.

## PLAN D'ACTION 2026-2028 : OBJECTIFS

### 1. Défendre les intérêts économiques et sociaux de nos membres.

Engagée dans la défense des droits et des intérêts de ses membres, l'ACREQ poursuivra activement sa mission tant dans le dossier des rentes de retraite que celui de l'assurance collective.

### 2. Favoriser le renouvellement de l'effectif de l'ACREQ.

La priorité des années 2026 à 2028 portera sur des rencontres avec nos partenaires au niveau national et avec les représentants locaux de l'AQCS. Une attention particulière portera aussi sur la promotion de la catégorie membre associé auprès de nos membres.

### 3. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que l'ACREQ.

Nous devons poursuivre le développement de nos relations avec l'AQCS concernant le dossier du recrutement de nos membres et maintenir un dialogue constant avec nos partenaires de l'AQDER et de l'AQPRDE.

### 4. Favoriser les échanges entre les membres de l'ACREQ et les autres associations de retraités.

L'emphase sera mise sur les rencontres en région du Conseil d'administration avec les membres de différentes sections, la communication avec nos membres et le partenariat avec les autres associations de retraités.

## PLAN D'ACTION 2026-2028 : objectifs et actions

<i>OBJECTIFS</i>	<i>ACTIONS</i>
<p><b>1. Défendre les intérêts sociaux et économiques de nos membres.</b></p>	<p>1.1 Informer régulièrement nos membres de la démarche juridique en cours au niveau du RRPE.</p> <p>1.2 Effectuer les démarches nécessaires pour maintenir le lien avec les représentants au Comité consultatif des retraités (CCR) concernant la couverture d'assurance collective de nos membres.</p> <p>1.3 Intervenir rapidement auprès des organismes gouvernementaux lorsque des décisions affectent la qualité de vie des membres.</p>
<p><b>2. Favoriser le renouvellement de l'effectif de l'ACREQ.</b></p>	<p>2.1 Sensibiliser les membres de l'AQCS à l'importance de notre Association et à l'impact de leur implication dans le renouvellement de nos effectifs.</p> <p>2.2 Multiplier les interventions auprès des centres de services scolaires et des présidents de section de l'AQCS et solidifier les liens avec la Commission professionnelle des Services des Ressources humaines.</p> <p>2.3 Promouvoir les deux catégories de membres : régulier et associé.</p>
<p><b>3. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que l'ACREQ.</b></p>	<p>3.1 Maintenir les liens avec les associations qui sont membres de l'Alliance InterOrg.</p> <p>3.2 Maintenir les liens avec les associations de directions d'établissements retraitées.</p>
<p><b>4. Favoriser les échanges entre les membres de l'ACREQ et les autres associations de retraités.</b></p>	<p>4.1 Maintenir les visites du Conseil d'administration en région.</p> <p>4.2 Appuyer et faciliter le travail des présidences de section auprès de leurs membres et des futurs retraités.</p> <p>4.3 Encourager l'organisation de rencontres de formation et d'information dans les régions.</p> <p>4.4 Maintenir une communication constante via l'ACREQ-INFO et le site Internet de l'ACREQ.</p> <p>4.5 Maintenir des relations dynamiques avec les autres associations de retraités.</p>

